

Compte rendu de séance

Séance du 13 Avril 2021

L' an 2021 et le 13 Avril à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Ancienne cantine sous la présidence de
MARIE Michel Maire

Présents : M. MARIE Michel, Maire, Mmes : MASCARELLO Christine, MICHEL Yasmina, PEREIRA Nadine, SAVE Christine, MM : ARLAUD Denis, BRANLARD Edme, DETRET Dominique, PETIT François, RENIER Emmanuel, SAVE Jean-Christophe, VANHOUTTE Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ZIMMERMANN Géraldine à Mme MASCARELLO Christine, M. DEBRE Stéphane à M. DETRET Dominique
Excusé(s) : Mme THAUSE Kathelyne

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 07/04/2021

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Chateau-chinon
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. DETRET Dominique

Après lecture du procès-verbal de la séance du 6 avril 2021, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve
- Le compte rendu du Conseil Municipal du 06 avril 2021

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

CHOIX DU PRESTATAIRE : MARCHE EXTENSION ET REAMENAGEMENT CENTRE DE SECOURS DE CHATILLON EN BAZOIS - 13_04_2021_001

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021 - 13_04_2021_002

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2021 - 13_04_2021_003

CHOIX DU PRESTATAIRE : MARCHE EXTENSION ET REAMENAGEMENT CENTRE DE SECOURS DE CHATILLON EN BAZOIS

réf : 13_04_2021_001

Monsieur le Maire :

RAPPELLE le projet de réhabilitation et d'extension du Centre de Secours :

- Aménagement d'un espace dédié à l'école des Jeunes Sapeurs-Pompiers, à l'étage du Centre de Secours
- Création d'une aile à l'arrière du Centre
- Acquisition d'un terrain adjacent au Centre

La Commune de Chatillon-en-Bazois est maître d'ouvrage du projet et le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) apporte son assistance sur le plan technique et administratif.

EXPLIQUE que la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'ouverture des plis reçus et à l'analyse des propositions le 18 mars 2021.

FAIT PART des résultats d'attribution de la commission d'Appel d'Offres :

Les entreprises retenues sont :

- Lot n°1 : AKBAYIN MURAT
- Lot n°2 : ARTISANS PLUS
- Lot n°3 : Entreprise Jean-Claude MATHIEU
- Lot n°4 : ARTISANS PLUS
- Lot n°5 : Entreprise Nicolas LEJAULT
- Lot n°6 : ARTISANS PLUS

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et donc de retenir les entreprises ci-dessus pour la réalisation de l'extension et le réaménagement du centre de secours

AUTORISE la Commune à poursuivre les démarches et à Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce marché, et notamment tout document contractuel

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021

réf : 13_04_2021_002

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif principal 2021, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 415 605,27 €	1 415 605,27 €
Section d'investissement	751 897,93 €	751 897,93 €
TOTAL	2 167 503,20 €	2 167 503,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le budget primitif principal 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 415 605,27 €	1 415 605,27 €
Section d'investissement	751 897,93 €	751 897,93 €
TOTAL	2 167 503,20 €	2 167 503,20 €

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2021

réf : 13_04_2021_003

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif lotissement 2021, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	0,00 €	72 878,58€
Section d'investissement	0,00€	20 751,21€
TOTAL	0,00€	93 629,79€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le budget primitif lotissement 2021 arrêté comme suit :

– au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

– au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	0,00 €	72 878,58€
Section d'investissement	0,00€	20 751,21€
TOTAL	0,00€	93 629,79€

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES :

M MARIE :

- **RAPPELLE** qu'il est proposé d'ouvrir partiellement le parc résidentiel de loisirs sur le même principe qu'en 2020. Le vote concernant la convention est reporté au prochain conseil municipal. En effet, il reste plusieurs points en cours de négociation avec la candidate pour la gestion du parc. L'idée est de garder le parc ouvert afin de conserver une activité touristique sur notre territoire.

Mme PEREIRA :

- **DEMANDE** quand aura lieu la distribution des sacs poubelles et si les nouveaux calendriers de ramassage ont été reçus. Mme MASCARELLO **REPOND** que la communauté de communes a pris du retard. M MARIE **INDIQUE** que la question sera très certainement soulevée lors du prochain conseil communautaire.

M VANHOUTTE :

- **ANNONCE** que deux internes se sont engagés financièrement avec le Département pour rester à la fin de leur internat sur la Nièvre. Ils travailleront sur l'ensemble du secteur nivernais.
- **SOUHAITE** savoir où en est la requête de l'ESP du Bazois (établissement de soins primaires) concernant sa demande de réorganisation des locaux. M MARIE **REPOND** que la visite des locaux par les conseillers municipaux est reporté à samedi matin. Il y a diverses solutions de réorganisation afin que les professionnels de santé exercent dans de bonnes conditions. Néanmoins, le bureau affecté au secrétariat du dentiste ne doit pas être réattribué.

M SAVE :

- **RAPPELLE** qu'il faut retenir des photos pour la réalisation du panneau « avant/après » réalisé par le Parc Régional du Morvan. L'ensemble des photos récoltées sera adressé aux conseillers afin d'en retenir au moins trois. Il faudrait que notre choix soit sectorisé et que ce projet soit réitéré tous les ans.
- **INFORME** qu'une réunion en visio aura lieu mardi prochain avec notre prestataire ITI CONSEIL pour la création de notre site internet. L'objet de la réunion portera sur le choix du modèle de site.
- **ANNONCE** qu'une réunion au Village d'Enfants se tiendra jeudi prochain concernant l'état des réseaux de gaz. Il serait judicieux que la mairie soit représentée étant directement concernée du fait de son projet de reprise de la partie basse du Village d'Enfants. Mme MASCARELLO **PROPOSE** de participer à cette réunion.
- **FAIT PART** que le remplaçant au service technique a nettoyé l'ensemble de la rue de la Madeleine dans la journée. Il s'agit d'un agent travailleur. Toutefois, les conditions de travail ne sont pas idéales surtout au vu de son âge et de sa forme physique. En effet, le désherbage manuel accroupi est pénible. Aussi, il faudra être vigilant et essayer d'équilibrer son travail dans la semaine.
- **DIT** ne pas avoir reçu de réponse de la communauté de communes à notre demande concernant le panneau lumineux.

Mme MASCARELLO :

- **ANNONCE** que suite à la réunion avec le Pays Nivernais Morvan concernant les défis de la transition écologique, la commune est prête à s'engager sur les circuits courts au restaurant scolaire. Afin de nous aider à structurer la démarche, une visite à la mairie de Rouy, initiatrice d'un même projet, est prévue la semaine prochaine avec la référente du Pays Nivernais Morvan et nos agents du restaurant scolaire.
- **INFORME** avoir assisté à une réunion en visio avec le Président Directeur Général de La Poste. L'objet de cette réunion portait sur la présence postale sur le territoire. Il a réaffirmé qu'il n'y aurait pas de suppression de personnel mais un réaménagement des prestations. La Poste souhaite conserver le contact de proximité avec les usagers. L'idée est de diversifier l'offre de services. Il serait judicieux de rencontrer la direction de la Poste de Châtillon afin de connaître leurs besoins.

Séance levée à: 21:53

En mairie, le 28/04/2021
Le Maire
Michel MARIE